

## Le trimestriel de Saint-André-Sur- Sèvre

### Quoi de neuf dans la commune...

- Un **arrêt de bus** commun aux 3 lignes (Lycée, collège et primaire) sera créé pour la rentrée prochaine. La Commune a fait



l'acquisition d'un abribus qui sera installé à ce nouvel arrêt du Puy Thareau, dans l'été.

- Pour pouvoir profiter pleinement du nouveau terrain de pétanque créé en Septembre dernier, une **table de pique-nique** sera mise à disposition des utilisateurs, très prochainement.



Ces mobiliers urbains ont été achetés auprès de la société « Leader collectivité » pour un montant total de 4 021,36 € HT (soit 4 825,63€ TTC).

- **Un tarif « spécial associations » pour les locations de salles.**

Depuis de nombreuses années, une gratuité annuelle est accordée à chaque association de la Commune qui organise une manifestation à but lucratif. Les autres manifestations organisées dans l'année étaient facturées selon le même tarif que pour les particuliers (au prix de 75€ avant la rénovation).

Le coût en électricité pour une journée d'utilisation s'élève à 146€. La volonté des élus est de conserver le dynamisme du tissu associatif.

Rendez-vous sur le site internet de la Commune  
(<http://saintandresursevre.fr>) pour consulter les informations.

Pour recevoir directement les actualités par mail, il vous suffit de cliquer sur



Un tarif préférentiel est donc prévu en 2023 pour les associations de la Commune qui organisent une manifestation à but lucratif afin de les sensibiliser sur le coût énergétique, comme suit :

- Gratuité pour la 1ère utilisation annuelle,
- A partir de la 2ème utilisation de la salle l'Andrésienne, le tarif de location est proposé à 100€

Les manifestations à but non lucratif conservent leur gratuité.

- Les **subventions** votées et versées en 2023 aux associations.

ASSOCIATIONS	Montant votés
AAPPMA	100 €
ADMR	647 €
Amicale Don du Sang	100 €
Amitié andrésienne	150 €
ASAPA	100 €
ASSTEBAD	300 €
Comité des Fêtes	1 500 €
FNATH Cerizay	50 €
Groupement communal DCEC (FDGDON)	350 €
Haies Andrésiennes	3 762,60 €
Les P'tits doigts de l'Espoir	400 €
Palet club andrésien	400 €
Randonneurs pédestres du Cerizéen	50 €
Secours catholique Comité de Mauléon/Cerizay	150 €
Sèvre Environnement	250 €
Société de Chasse	400 €
UNC-AFN Saint André Sur Sèvre	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 059,60 €</b>

# Bornes de recharge - véhicules électriques

## Bornes de recharge - véhicules électriques



La Commune a fait installer 2 bornes de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables sur le parking de la salle l'Andrésienne à Saint-André-Sur-Sèvre.

### Comment ça marche ?

#### UTILISATEURS RÉGULIERS

1. **Je m'inscris** en demandant ma carte AlterbBase sur le site [www.alterbase.fr](http://www.alterbase.fr) ou dans l'une des 5 agences Séolis du département, ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h45. L'inscription en ligne est disponible 24h/24. Les justificatifs demandés : carte d'identité, carte grise du véhicule et relevé d'identité bancaire.
2. **Je recois** ma carte AlterBase par courrier (sous 5 jours)
3. **Je recharge ma carte** en ligne sur [www.alterbase.fr](http://www.alterbase.fr) ou dans l'une des 5 agences Séolis du département.
4. Avec ma carte d'abonné, **j'accède au service** de recharge sur chaque borne. Je peux aussi réserver ma borne à la station de mon choix

A l'aide de la carte prépayée, vous pouvez recharger votre véhicule de jour comme de nuit sur l'une des bornes du département. Elles sont équipées d'un système de gestion vous permettant depuis votre smartphone ou depuis votre ordinateur de situer la borne la plus proche, consulter les disponibilités et le mode de recharge, de réserver un créneau.

#### UTILISATEURS OCCASIONNELS

1. J'utilise mon smartphone pour **scanner le QR Code de la borne** et accéder à l'application
2. Je crée ou utilise mon compte Limonetik
3. Je saisis les identifiants de ce compte pour accéder au service de charge et régler ma consommation

#### Informations

Séolis - Agence de Bressuire  
92 route de Riparfonds - 79300 Bressuire  
[www.alterbase.fr](http://www.alterbase.fr)

# COMPTES 2022

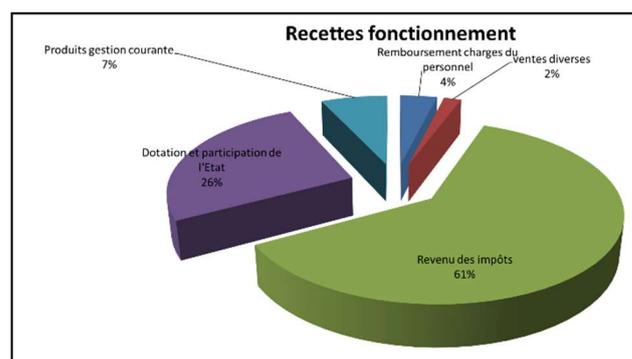
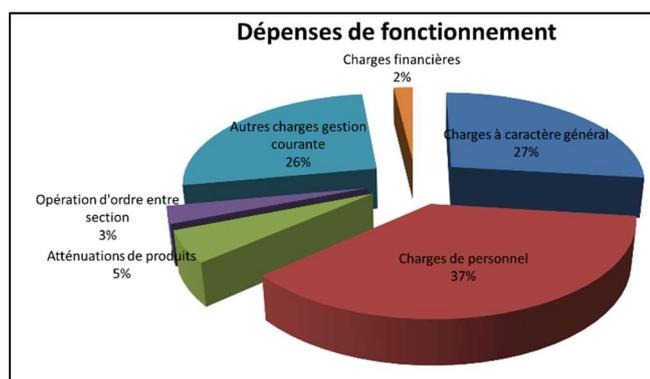
Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (dépenses et recettes réalisées en 2022). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Maire.

## Dépenses fonctionnement

Charges à caractère général	76 133 €
Charges de personnel	103 235 €
Atténuations de produits	15 471 €
Opération d'ordre entre section	8 525 €
Autres charges gestion courante	73 821 €
Charges financières	5 329 €
<b>TOTAL</b>	<b>282 514 €</b>

## Recettes fonctionnement

Remboursement charges du	15 769 €
ventes diverses	7 461 €
Revenu des impôts	253 162 €
Dotation et participation de l'Etat	107 779 €
Produits gestion courante	28 386 €
<b>TOTAL</b>	<b>412 556 €</b>
Résultat de 2022	130 042,34€
Excédent antérieur	582 219,34€
<b>Nouveau résultat</b>	<b>712 261,68 €</b>



## Dépenses investissement

Nouveau site internet	2 328,00 €
Emprunts (en capital)	15 133,49 €
"Acquisition de matériel" (guirlandes, défibrillateur...)	3 841,09 €
Opération "Travaux de voirie" (Rue du Sabotier et terrain de pétanque)	35 455,50 €
Opération "Travaux de bâtiment"	2 228,40 €
Opération "Acquisition de terrain"	864,00 €
Opération "Eclairage public"	1 252,12 €
Opération "Aménagement abords de la salle polyvalente"	367 860,81 €
opération "Lotissement" (maîtrise d'œuvre - voirie...)	7 521,84 €
opération "Rénovation salle polyvalente"	774 787,56 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 211 272,81 €</b>

## Recettes investissement

Virement du fonction N-1	171 381,23 €
FCTVA	22 524,50 €
Taxe d'aménagement	873,00 €
Amortissement	8 048,82 €
Aide du département pour les travaux d'aménagement des abords de la salle (amende de police)	31 802,78 €
Aide du département pour les travaux d'assainissement de la salle (cap relance)	7 667,52 €
Intégration frais d'étude	658,30 €
Emprunts pour les travaux de "rénovation salle polyvalente"	565 000,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>807 956,15 €</b>

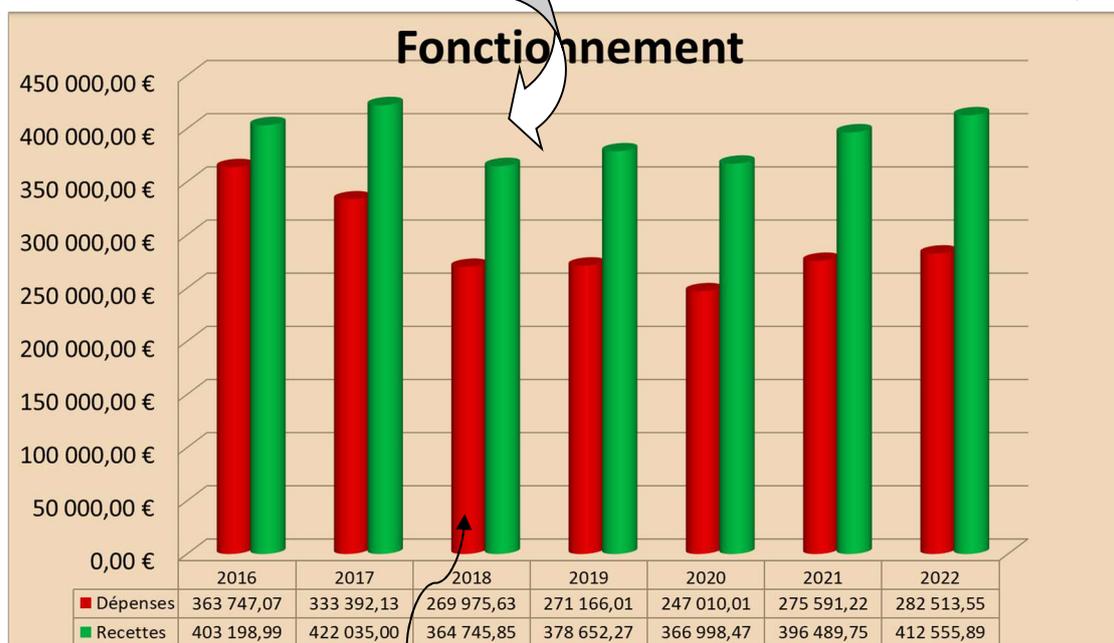
<b>Résultat 2022 :</b>	<b>- 403 316,66 €</b>
Déficit N-1	- 285 919,27 €
« Reste à réaliser » (Commandes passées mais non payées) :	- 77 019,49 €
« Reste à réaliser » (Subventions en attente de versement) :	+ 638 120,96€
<b>Nouveau résultat 2022 (Déficitaire)</b>	<b>- 128 134,46 €</b>

128 134,46€ seront virés de la section fonctionnement à la section investissement pour combler le déficit.

# Évolution du budget de la Commune

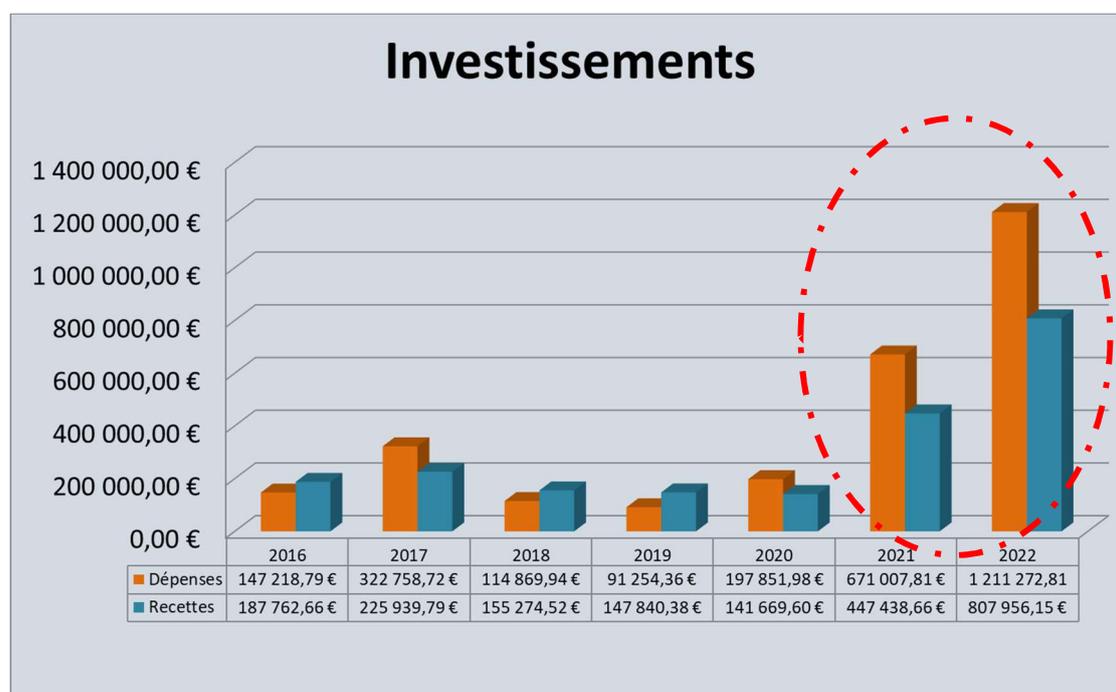
*Diminution des recettes*

*Légère augmentation des recettes depuis 5 ans*



*Depuis 2018 les dépenses stagnent*

*Diminution des dépenses*



# BUDGET 2023

C'est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'exercice à venir. Il est composé de 2 sections :

La section de fonctionnement qui comprend les charges de gestion courantes liées au fonctionnement de la commune. Ce sont, pour la plupart, les dépenses obligatoires.

La section d'investissement qui comprend les dépenses liées à la mise en œuvre des décisions politiques des élus.

## Dépenses et recettes de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de : **703 322,09 €**

Les recettes de fonctionnement d'un montant de **936 931,53 €** sont supérieures aux dépenses de fonctionnement.

Ceci permet de dégager un excédent de **233 609,44€**

viré à la section d'investissement pour être investi dans des travaux ou équipements ayant pour objet de valoriser le patrimoine communal.

## Dépenses fonctionnement 2023

Dépenses imprévues	10 000,00 €
Charges à caractère général (fournitures-eau-électricité...)	109 252,68 €
Charges de personnel	106 171,00 €
Transfert de charge vers l'aggl2b	18 253,09 €
Amortissements	1 280,32 €
Autres charges gestion courante (Indemnités élus, subventions, associations...)	96 165,00 €
Intérêts d'emprunts	7 200,00 €
Réserve laissée en fonctionnement	240 000,00 €
<b>Virement au budget « LOTISSEMENT DES CHÊNES »</b>	<b>115 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>703 322,09 €</b>

## Recettes fonctionnement 2023

Excédent antérieur	584 127,22 €
Remb. Rémunérations de personnel	3 500,00 €
Ventes diverses (concessions, car scolaire, copies...)	5 060,00 €
Taxes	233 768,00€
Dotations et participation de l'Etat	85 600,00 €
Locations communales + loyers	24 400,00 €
Provision pour recettes impayées	476,31 €
<b>Total</b>	<b>936 931,53 €</b>

## Vote des taux des impôts communaux

Les taux communaux des taxes foncières (bâti et non bâti) ont subi une légère augmentation d'un point en 2022.

Par conséquent, les élus ont fait le choix de maintenir ces taux pour l'année 2023.

Taxe foncière bâti	31,44
Taxe foncière non bâti	43,53
<b>Taxe d'habitation (Pour les résidences secondaires)</b>	<b>9,51</b>

Le Maire tient à informer les habitants que le gel des taux voté par les élus de Saint-André-Sur-Sèvre n'empêchera pas l'augmentation des taxes foncières du fait de :

- **La décision de l'état d'augmenter les valeurs des bases locatives de 7,1% pour 2023 ;**
- **Les éventuelles hausses des taux des autres collectivités territoriales.**

## **Prévisions des dépenses :**

410 700 € ont été prévus en dépenses d'investissement pour différents projets :

- Divers travaux de voirie
- Cimetière : enrobé autour du monument aux Morts et essai enherbage 5 allées partie gauche
- Solde des travaux de réhabilitation de la salle,
- Solde des travaux des abords de la salle
- Voirie du lotissement,
- Mobilier urbain : table pique-nique et abribus,
- Création d'un city stade
- Remboursement d'emprunt
- ...

## **Prévisions des recettes :**

772 519,29 € sont attendus en recette d'investissement correspondant à :

- Reversement du FCTVA
- Subventions suite à la réhabilitation de la salle (pour 473 414.70€) et ses abords (pour 158 753.35€),
- Subvention suite aux travaux de voirie de la Rue du Sabotier (pour 17 893,32€)
- Aides sollicitées pour le projet de city stade,
- ...

# Rétrospective sur les manifestations de ces 3 derniers mois

## « Les vœux du Maire » :

Après 2 rendez-vous manqués, les Vœux du Maire se sont déroulés le vendredi 13 Janvier. C'est dans la nouvelle salle que les Andrésiens et Andrésiennes ont enfin pu se retrouver pour cet évènement. De nombreux nouveaux arrivants ont répondu à cette invitation qui leur avait personnellement été adressée.

## « Ciné-ados » - réservé aux collégiens

*Pour rappel : La Commune de Saint-André-Sur-Sèvre en partenariat avec le cinéma « le 7ème art » de Cerizay et les communes du canton, ont lancé le dispositif « ciné-ados ».*

*Tous les vendredis qui précèdent les périodes de vacances scolaires (à la sortie des collèges), soit 5 séances par an, les ados assistent, sur inscription, à une séance à tarif réduit, dont le film a été sélectionné pour eux par un collectif.*

*Tarif : 3€ par jeune pour la séance*

*(la commune finance 1 €/jeune de sa commune/séance)*

Les 2 dernières séances « ciné-ados » ont eu lieu au cinéma du 7ème art de Cerizay le 16 Décembre avec le film « L'école est à nous » avec 102 participants dont 3 collégiens de St André Sur Sèvre et le 3 Février avec le film « Astérix et Obélix » avec 134 participants dont 2 collégiens de St André Sur Sèvre.

## « Le repas des séniors » :

100 personnes se sont retrouvées pour le repas organisé le 18 février.

*42 colis ont été distribués par les élus, en fin d'année, aux personnes de plus de 70 ans ne pouvant pas assister au repas et 13 colis aux anciens habitants de la Commune résidant en maison de retraite*



## « La Chasse aux déchets »

Un nouveau rendez-vous de « Nettoyons notre Commune » s'est déroulé le samedi 4 Mars 2023.

25 personnes volontaires (dont 6 enfants) ont contribué à cette chasse aux déchets organisée par la municipalité.

Cette opération a permis de ramasser les déchets dans les fossés sur 12,5 km de routes communales et 3,5 km de routes départementales.

A l'issue de cette manifestation, 36,5 kg de déchets ont été récoltés.

Merci à tous les volontaires



## Opération « nettoyage du cimetière »

A l'approche des Rameaux, le cimetière est beaucoup fréquenté.

La municipalité a invité les Saint-Andrésiens et Saint-Andrésiennes, de tout âge, à participer à cette nouvelle opération de désherbage du cimetière communal le samedi 25 Mars.

15 courageux volontaires ont répondu présent à cette action citoyenne. Merci à eux pour leur implication.



# Informations diverses



## Dispositif « Mission Argent de poche »

Mise en place depuis 2018, l'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 17 ans la réalisation de chantiers rémunérés sur le territoire de la commune.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- Améliorer l'image et le comportement des jeunes dans la commune.

Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans révolus et jusqu'à la veille de leurs 18 ans, qui habitent Saint-André-Sur-Sèvre.

Cet été, des jeunes saint-andrésiens âgés entre 16 et 17 ans, accompagneront les agents municipaux dans diverses tâches en contrepartie d'argent de poche (15€/demi-journée).

Les jeunes intéressés sont invités à venir en mairie pour retirer le dossier avant le 19 Mai 2023.

## Reconstruction de l'aide incitative à l'achat de vélos

Fort du succès des aides pour l'achat de vélos déployées en 2022, l'Agglomération du Bocage Bressuirais fait le choix de renouveler ce dispositif à compter du 3 avril suivant les mêmes conditions.

L'objectif est de :

- développer la **mobilité douce**,
- inciter l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens **domicile-travail ou de loisirs**.

Un dispositif simple pour tous, **SANS conditions de ressources**

TYPE DE VELO	MONTANT SUBVENTION
Vélo mécanique classique	Aide de 50€
Vélo à assistance électrique	Aide de 100€
Vélo cargo avec ou sans assistance électrique : bipporteur, triporteur, vélo rallongé (longtail), etc.	Aide de 150€



**ATTENTION AUX BRUITS (TRAVAUX, JARDINAGE,...)**

LES JOURS OUVRABLES DE 8H30 A 12H00 ET DE 14H30 A 19H30

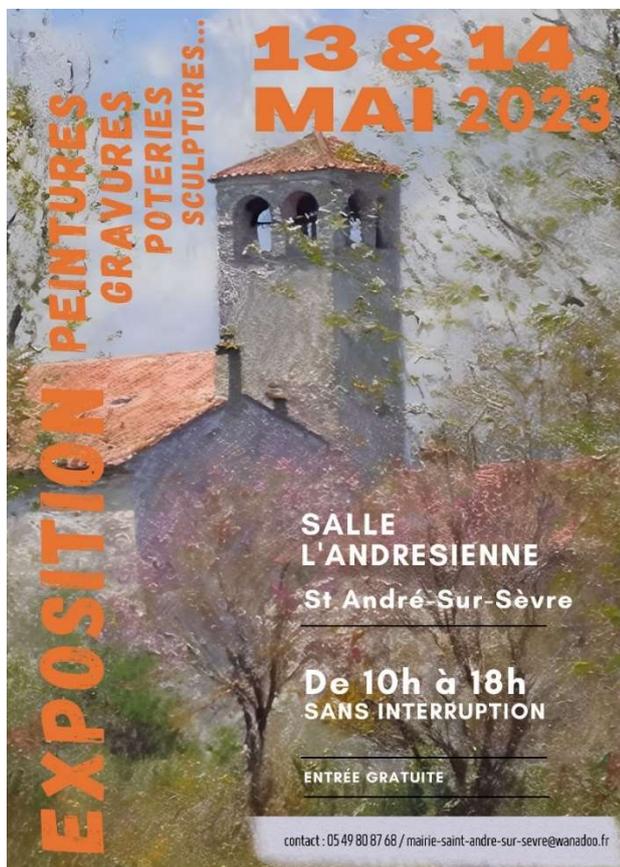
LES SAMEDIS DE 9H00 A 12H00 ET DE 15H00 A 19H00,

LES DIMANCHES ET JOURS FERIES : UNIQUEMENT DE 10H00 A 12H00



**CONGES D'ÉTÉ**  
**La MAIRIE sera FERMÉE**  
 Du lundi 31 Juillet au Mercredi 16 Août (inclus)  
 En cas d'urgence s'adresser au Maire (07.89.50.19.46)

Directeur de la publication : Dany GRELLIER, Maire  
 Conception & réalisation : secrétaire de mairie  
 Impression : par nos soins



# Les prochaines sorties à ne pas manquer



**CONCERT - LES DAMES DE CHOEUR**  
 Direction : Anne Koppe & Sandrine Mouchard  
 Piano : Jérémie Germain

**Dimanche 14 Mai | 16h**  
 Église - ST-ANDRÉ SUR SÈVRE

**GRATUIT**

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
 BOCAGE BRESSUIRAIS  
 www.conservatoire.sgglo28.fr  
 05 49 65 34 03 | cmagglo28

79 ST-ANDRÉ SUR SÈVRE



## COMMUNIQUÉ de l'association « Les P'tits Doigts de l'Espoir »

*Andrésiennes et Andrésiens,*

*Les Ateliers des P'tits Doigts de l'Espoir sont ouverts à toutes et tous : ce serait avec grand plaisir que nous vous accueillerions comme membres actifs au sein de notre association !*

*Les Ateliers se tiennent une fois par mois environ dans l'ancienne mairie : venez nous faire partager votre savoir-faire, nous faire découvrir des activités manuelles que nous ne maîtrisons pas, ou simplement partager un moment convivial avec nous ! Nous vous attendons nombreux !*

*Exceptionnellement le prochain Atelier se tiendra le 2 mai à 14h30.*

*Nous restons également à votre disposition pour toute commande d'articles réalisés par nos soins : jeu de Corn hole, peignoirs, décors divers, bavoirs, serviettes éponge personnalisées, .... : n'hésitez pas à vous renseigner !*

*Enfin, si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas participer aux ateliers, vous pouvez soutenir l'action des P'tits Doigts de l'Espoir en devenant membre bienfaiteur, par le biais de la cotisation annuelle.*

*Pour adhérer à l'association en tant que membre actif ou membre bienfaiteur, le montant de la cotisation annuelle est de 13 euros : votre participation sera une aide précieuse !*

*Grand merci à vous.*